

**ARRETE DU MAIRE**

N°VDV20260618\_036

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA FETE DES VOISINS**

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande d'autorisation présentée Madame BÉARÉE Aurélie – 26, rue André Devienne –  
59175 VENDEVILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et à sécuriser la « FETE DES VOISINS » qui aura lieu le Vendredi 3 Juillet 2026 de 19 heures à 02 h 00 dans la rue André Devienne à Vendeville.

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

A l'occasion de « LA FETE DES VOISINS » qui aura lieu dans la rue André Devienne le Vendredi 3 Juillet 2026 de 19 heures à 02 h 00, qu'il y a lieu d'assurer le maintien du bon ordre et à sécuriser l'endroit.

**ARTICLE 2 :**

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Groupement 3 à Villeneuve d'Ascq,
- Madame le Commandant de Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 18 Juin 2026

**Le Maire,**  
  
**Ludovic PROISY**

